

Bruxelles, le 19 novembre 2018
(OR. en, de)

Dossier interinstitutionnel:
2014/0255(COD)

13914/1/18
REV 1 ADD 1

CODEC 1896
AGRILEG 187
VETER 77
PHARM 52
MI 796

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation d'aliments médicamenteux pour animaux, modifiant le règlement (CE) n° 183/2005 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 90/167/CEE du Conseil (Première lecture) - Adoption de l'acte législatif - Déclaration

Déclaration de l'Autriche

Compte tenu de l'objectif du règlement, qui est d'atteindre un niveau élevé de protection de la santé humaine, l'Autriche tient à attirer l'attention sur les points ci-après:

Les médicaments vétérinaires ne devraient être administrés par voie alimentaire qu'en cas de besoins concrets (à savoir, en cas de maladie).

Les systèmes de contrôle nationaux qui existent en ce qui concerne l'utilisation d'aliments médicamenteux pour animaux directement dans l'exploitation agricole, par exemple sous la forme d'un enregistrement des mélangeurs à la ferme en Autriche, devraient pouvoir être maintenus au nom du principe de subsidiarité conformément au nouveau règlement concernant la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation d'aliments médicamenteux pour animaux.

Afin de tenir compte des besoins spécifiques d'une agriculture à petite échelle reposant principalement sur des exploitations familiales, les exigences applicables à la fabrication d'aliments médicamenteux pour animaux doivent être mises en œuvre de façon à être réalisables et pratiques pour les mélangeurs à la ferme. La fabrication et l'administration d'aliments médicamenteux pour animaux par des exploitants agricoles formés, sous la supervision d'un vétérinaire, constitue une pratique bien établie en Autriche qui contribue à réduire autant que possible de nombreux risques puisque les produits médicamenteux sont utilisés là où ils sont strictement nécessaires et dans les quantités strictement nécessaires.
